



REGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas Richelieu tenue par voie vidéoconférence, sans public, tel que le prescrit le décret gouvernemental. ce mercredi 13 mai 2020 à 18h03.

PRESENTS A CETTE VIDEOCONFÉRENCE :

Madame Chantal Denis, mairesse, municipalité St-Antoine-sur-Richelieu
Madame Ginette Thibault, mairesse, municipalité St-Denis-sur-Richelieu
Monsieur Marc Lavigne, maire, municipalité St-Charles-sur-Richelieu
Monsieur Michel Robert, maire, municipalité St-Marc-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale, municipalité de St-Mathieu de Beloeil

Madame Danielle Duchesne, adjointe administrative
Monsieur Luc Brouillette, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte et présidée à 18h03 par Monsieur Marc Lavigne, président
Monsieur Luc Brouillette fait fonction de secrétaire de la réunion.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 8 avril 2020
3. a) Rapport sur la qualité de l'eau / Avril 2020
b) Rapport de fuites / Avril 2020
4. Comptes à payer – Avril 2020
5. Convention collective – autorisation de signer la lettre d'entente no.5
6. Suivi comptes à recevoir
7. Suivi des dossiers
8. Période de questions
9. Levée de la séance

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'assemblée ayant été dûment convoquée

2020.05.027 Il est proposé par: Monsieur Normand Teasdale
appuyé par: Madame Ginette Thibault

Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers de la Régie puissent y participer par vidéoconférence.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 8 AVRIL 2020

2020.05.028 Il est proposé par: Monsieur Michel Robert
appuyé par: Madame Ginette Thibault

Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2020, soit accepté, tel que présenté, avec dispense de lecture. Le président s'étant assuré que tous les membres en ont pris connaissance.

3. a) RAPPORT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU / AVRIL 2020

Le conseil d'administration prend connaissance du rapport présenté.

b) RAPPORT DE FUITES / AVRIL 2020

Le conseil d'administration prend connaissance du rapport présenté.

4. COMPTES À PAYER / AVRIL 2020

2020.05.029 Il est proposé par: Monsieur Michel Robert
appuyé par: Madame Chantal Denis

Et résolu à l'unanimité que les comptes à payer pour le mois d'avril 2020 représentant la somme de cent quarante-deux mille deux cents vingt-sept dollars et quatre-vingt-dix cents (142 227.90\$) soient acceptés et payés en totalité, et ce, avec dispense de lecture. Le président de l'assemblée s'étant assuré que tous les membres en ont pris connaissance.

5. CONVENTION COLLECTIVE – AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE NO. 5

2020.05.030 Il est proposé par: Madame Chantal Denis
appuyé par: Monsieur Normand Teasdale

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le président et le directeur général à signer la lettre d'entente no. 5 abrogeant l'alinéa e) de l'article 16.04 de la convention collective.

6. SUIVI COMPTES À RECEVOIR

Le conseil d'administration prend connaissance du rapport de suivi des comptes à recevoir en date du 13 mai 2020.

7. SUIVI DES DOSSIERS

Le conseil d'administration prend connaissance du rapport de suivi des dossiers majeurs en date du 7 mai 2020 présenté par le directeur général.

8. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2020.05.031 Il est proposé par : Madame Ginette Thibault
appuyé par: Monsieur Michel Robert

Et résolu à l'unanimité que la présente séance soit déclarée close à 18h11.